

« TOUCHE PAS À MON KHAT ! »

RIVALITÉS MERU-SOMALI AUTOUR D'UN COMMERCE EN PLEINE EXPANSION

LE COMMERCE INTERNATIONAL DU KHAT A PRIS DEPUIS CINQ ANS DES PROPORTIONS CONSIDÉRABLES. DROGUE DE GUERRE, LE KHAT EST AUSSI DEvenu UNE DROGUE DE DANSE, VENDUE DANS LES BOÎTES DE NUIT EUROPÉENNES. LES AFFRONTEMENTS VIOLENTS DE JANVIER 1999, QUI EURENT LA TONALITÉ DE CONFLITS ETHNIQUES, ÉTAIENT EN FAIT L'EXPRESSION D'UNE RIVALITÉ COMMERÇANTE POUR LE CONTRÔLE DE SA DISTRIBUTION. LE COMMERCE DU KHAT, PROPICE À UNE DÉRIVE VIOLENTE, POURRAIT ÊTRE INTERDIT ET, DÈS LORS, DE PLUS EN PLUS ASSOCIÉ AUX AUTRES TRAFICS ILLÉGAUX D'ARMES ET DE STUPÉFIANTS.

Wilson airport, 21 janvier, 6 h 30 du matin : les pick-up Toyota, surchargés de sacs de jute, sont alignés comme à l'accoutumée devant la piste d'atterrissage. La police kenyane manifeste cependant une nervosité inhabituelle. L'arrivée du khat des collines de Nyambene n'a en effet repris que depuis deux jours, après une semaine de tension entre les communautés somali et meru de Nairobi. Suite au décès inexplicable, le 6 janvier, de l'ancien leader étudiant et activiste d'opposition meru Ntai wa Nkuraru, à Londres, les commerçants de khat originaires des Nyambene ont décidé de lancer un boycott total des récoltes et de bloquer tout approvisionnement sur la route Maua-Nairobi. Un mot d'ordre d'expulsion a été également lancé à Maua à l'encontre des commerçants somali, leur donnant trois jours pour quitter la région. Ces menaces, qui rappellent tristement les distributions de pamphlets ayant précédé les opérations de purification ethnique dans la vallée du Rift en 1992, 1993, 1994 et 1998, déclenchèrent des affrontements entre revendeurs meru et consom-

mateurs somali sur le grand marché d'Eastleigh à Nairobi, et firent monter la tension dans les villes d'Isiolo et Garissa, les populations somali menaçant de faire subir le même sort aux petits distributeurs de khat meru.

Le 16 janvier, un premier convoi évacuant les familles somali des Nyambene commença un long va-et-vient entre Maua et Isiolo, après que le commissaire du district de Meru sud les eut prévenu qu'il ne serait pas en mesure de garantir leur sécurité. Dans la nuit, une cargaison de khat avait été incendiée et un paysan meru avait essuyé des coups de feu. Le président de l'association somali des commerçants de khat promit de revenir se battre une fois que les femmes et les enfants seraient placés en sécurité. Après plusieurs jours d'incertitude, pendant lesquels des escarmouches violentes firent craindre que le conflit ne dégénère, la situation se détendit. La fête musulmane marquant la fin du ramadan, Idd-ul-fitr, put être célébrée, grâce à la reprise attendue des approvisionnements de « l'or vert d'Afrique orientale ».



LES ORIGINES DU MARCHÉ KENYAN

Depuis la fin des années 80, le commerce national et international du khat ou de la miraa, autre appellation connue du « thé abyssinien », une amphétamine naturelle répertoriée scientifiquement sous le nom de *Catha edulis*, a pris au Kenya des proportions considérables. Produit sur les faces nord et est des collines de Nyambene par les paysans igembe, l'un des sous-ensembles de la communauté meru, le khat était autrefois consommé localement pour sceller des alliances matrimoniales, pratiquer certains rituels ou établir des liens de commerce fructueux avec les voisins samburu, boran ou somali. Produit également dans la région d'Argeysa au Somaliland, et consommé par les commerçants somali isaaq et certains de leurs voisins éthiopiens et yéménites, le khat s'est popularisé parmi les communautés swahili de la côte d'Afrique orientale et, entre les deux guerres mondiales, au sein des ghettos urbains réservés aux musulmans africains et indo-pakistanaïses de la colonie britannique. Le recrutement dans les forces de sécurité coloniales de soldats et policiers originaires du Somaliland, puis leur installation permanente au Kenya autour des garnisons de Nanyuki, Isiolo, ou dans d'autres faubourgs des hautes terres, contribua parallèlement à sa diffusion sur tout le territoire, de même que dans le nord de la Tanzanie. Les investissements de ces commerçants somali urbanisés dans les transports de marchandises de longue distance, entre Mombasa et Kampala, contribuèrent également à la pénétration de la miraa dans toutes les zones industrielles de la région est-africaine¹.

Interdit en 1972 au Kenya sous la pression des Églises d'origine missionnaire et des autorités musulmanes orthodoxes, le commerce

du khat fut réautorisé à peine cinq ans plus tard, après qu'une délégation igembe se fut rendue à Gatundu et eut réussi à se faire entendre de Jomo Kenyatta. En effet, l'interdiction des importations de khat dans une partie du Golfe (Yemen du Nord, Arabie Saoudite) et en Tanzanie rendait la contrebande trop lucrative pour que les soutiens meru du régime perdent de telles opportunités d'enrichissement. De plus, à la fin des années 70, cette « drogue du pauvre », dont la consommation s'est répandue rapidement dans les bidonvilles et quartiers populaires de Nairobi, Kisumu, Nakuru, Eldoret ou Mombasa, commença également à pénétrer les maisons des groupes plus aisés, notamment les chambrées des jeunes Indo-Pakistanaïses ou des femmes swahili. Légal et facile d'accès, ayant la réputation d'accroître momentanément la puissance sexuelle et de tuer l'appétit, le khat a bénéficié au cours des années 80 d'un effet de mode parmi les classes moyennes. Sa consommation permettait de garder facilement la ligne et rendait surtout les réunions nocturnes entre amis, parents ou voisins beaucoup plus longues et beaucoup plus conviviales. Une enquête du gouvernement kenyan, menée en 1986, permit ainsi d'établir que la ville de Mombasa comptait au moins 50 000 consommateurs réguliers, pour lesquels trois tonnes de miraa étaient acheminées quotidiennement sur la côte².

DE LA « DROGUE DE GUERRE » À LA « DROGUE DE DANSE » : L'EXPLOSION DU MARCHÉ INTERNATIONAL

À la recherche de nouveaux marchés, les commerçants isaaq contribuèrent à internationaliser le marché de la miraa, exportant dès le début des années 70, en plus des desti-

nations traditionnelles d'Afrique orientale, vers l'Europe et l'Amérique du Nord en direction des diasporas somaliennes et éthiopiennes. Mais c'est dans les années 80 qu'il prit son véritable essor. Son interdiction en Somalie, en 1983, fit se multiplier les réseaux de contrebande dans lesquels l'armée somalienne joua un rôle croissant, de concert avec une partie de l'armée kenyane, dirigée, à partir de 1987, par le général ogaden Mahmood Mohamed³. La miraa kenyane était alors stockée en contrebas des collines de Nyambene dans le dépôt de Kaelo, transportée par avion jusqu'à Mandera, ou par camion jusqu'à la ville-frontière de Liboi, dans le district de Garissa, avant d'être transférée par des caravanes de chameaux de l'autre côté de la frontière où des Land-Rovers de l'armée pouvaient la récupérer et l'acheminer rapidement vers Mogadiscio et Kismayu⁴. La chute de Siaad Barre en 1991 et la guerre civile meurtrière que connut le pays dès 1989 furent cependant les véritables agents de l'internationalisation du commerce de khat. En 1993, les exportations du Kenya vers la Somalie étaient évaluées à environ cent millions de dollars⁵. Dès la fin des années 80, les chefs de guerre somaliens organisaient l'approvisionnement régulier de leurs troupes depuis Nairobi⁶.

Le grossissement considérable des populations réfugiées a provoqué une explosion des exportations vers toutes les destinations où celles-ci pouvaient s'installer. Au Kenya, les camps de Dadaab et Kakuma et ceux du nord de Mombasa nécessitèrent rapidement un approvisionnement quotidien de plusieurs tonnes. En Ouganda et en Tanzanie, outre les destinations anciennes de Kampala et Dar-es-Salaam, les camps de réfugiés sont égale-

ment quelques-uns des principaux nouveaux marchés. Ceux du nord-ouest de la Tanzanie sont notamment approvisionnés par bus, grâce aux lignes quotidiennes entre Nairobi et Mwanza, *via* la ville-frontière d'Isebania. L'économie de guerre est en général très porteuse pour le commerce du khat, comme en témoigne le conflit généralisé de l'Est congolais. Particulièrement populaire parmi les soldats des armées régulières, les rebelles et les victimes regroupées dans les camps, le khat est désormais exporté quotidiennement depuis Nairobi vers Kigali, Goma, Bukavu et même Kisangani. Enfin, derniers marchés africains ouverts par les commerçants somali : le Malawi et l'Afrique du Sud. Depuis 1996, les démarches prospectives menées à la suite de l'ouverture de ces deux pays ont porté leurs fruits. Des approvisionnements réguliers de miraa leur parviennent depuis Nairobi⁷. Hors d'Afrique, Londres est devenue la plaque tournante du commerce international, en raison de la légalité dont bénéficient les importations en Grande-Bretagne. Étape nécessaire avant une redistribution en contrebande vers les pays scandinaves ou l'Amérique du Nord, où la consommation de khat est interdite, Londres reçoit les cageots préparés à Nairobi ; puis les bottes sont à nouveau emballées et passées hors du Royaume-Uni par des convoyeurs non-somali. Localement, le khat est également vendu dans les échoppes somaliennes ou éthiopiennes de Wembley, Shepherd's Bush et de l'East End pour £ 1 ou £ 2 les bottes de vingt tiges, les prix variant selon la qualité. La plante connaît un succès croissant dans tout le Royaume-Uni, comme en attestent d'éventuelles confiscations à l'aéroport d'Heathrow pour infractions à la législation sur les déclarations de



produits importés. Cent quarante-sept sacs ont été ainsi saisis sur un vol British Airways en provenance de Nairobi en 1994, pour une valeur totale de £ 250 000⁸.

En 1993, les trois sociétés de services basées à Nairobi et spécialisées dans l'expédition aérienne de miraa pouvaient en envoyer quotidiennement jusqu'à dix tonnes vers Londres, Amsterdam, Brême, Francfort ou Copenhague, jusqu'à l'interdiction des importations au Danemark suite à plusieurs échauffourées violentes entre commerçants à l'aéroport⁹. En Europe, le commerce de miraa est en effet devenu l'objet d'une concurrence féroce entre les différentes factions somaliennes du fait de ses liens étroits avec le financement des achats d'armes légères. Un pourcentage des bénéfices du commerce de miraa est ainsi perçu régulièrement par les comités de soutien basés en Europe, exclusivement à cette fin. Lorsque les commerçants refusent de payer leur « taxe de guerre », les envois de miraa s'interrompent ou se réorientent vers leurs concurrents.

Cependant, pour éviter toute reproduction de la mésaventure danoise ou même toute interdiction temporaire d'accès aux aéroports, comme à Francfort en 1993, les commerçants du marché de Londres se sont organisés. Chacun dispose de son jour de la semaine pour réceptionner ses propres envois. Le khat est rarement vendu ouvertement sur les étals des magasins des quartiers africains de Londres ; les distributeurs appellent en général leurs clients au téléphone afin de les informer des nouveaux arrivages et de leur qualité. L'avantage de cette organisation particulièrement cloisonnée du marché est notamment de limiter au maximum l'arrivée de nouveaux entrants et de pouvoir fixer relativement arbi-

trairement les prix de vente. Les commerçants somaliens parviennent ainsi à maintenir des marges bénéficiaires de 200 % à 300 % sur les reventes des bottes de miraa. Cette disparité entre revenus des producteurs et des distributeurs est l'une des facettes du conflit somaliméru, les paysans igembe se sentant, à juste titre, largement exploités. Cependant, la véritable pomme de discorde vient moins de cette exploitation économique des petits paysans producteurs que de la fermeture des réseaux internationaux de distribution.

En effet, les commerçants de khat se trouvent aujourd'hui face à un dilemme. En Europe, l'amphétamine naturelle commence à être consommée au-delà des seules communautés réfugiées du Golfe, de la corne de l'Afrique ou d'Afrique orientale. Elle a réussi à pénétrer le marché des discothèques. Les communautés rastas jamaïcaines, ouest-africaines et sud-africaines sont particulièrement friandes de miraa, qui est désormais consommée simultanément à des joints lors de soirées reggae. De plus, suite au décès de plusieurs adolescents consécutifs à des arrêts cardiaques lors de « rave » dans la banlieue de Londres, le contrôle policier s'est considérablement accru sur la circulation d'ecstasy et d'autres narcotiques chimiques lors des soirées technos. Dans ce contexte, la consommation de khat a fait une percée chez les jeunes Britanniques adeptes du « clubbing ». Mais l'or vert d'Afrique orientale a surtout été identifié comme l'une des composantes utilisées dans la confection industrielle des nouvelles pilules excitantes, baptisées « *herbal high* », qui sont mises en vente dans les boîtes de nuit pour remplacer l'ecstasy. Cette entrée dans l'ère industrielle modifie très profondément la situation du commerce du khat. Le mode de

distribution de la plante doit en effet nécessairement s'ouvrir pour que la conquête de ces nouveaux marchés connaisse un véritable essor. Mais le gouvernement britannique, qui a déjà annoncé l'interdiction de la production et de la distribution d'« *herbal high* » fin 1997, s'intéresse désormais de près à la régulation du commerce de la miraa et pourrait la reclasser sous le chapitre des plantes médicinales, demandant la délivrance de licences pour les importations et la revente. Cette évolution ne condamne pas nécessairement la miraa, mais pourrait signifier l'ouverture de sa distribution internationale au-delà des seules factions et lignages somali. La tentative de Ntai wa Nkururu, qui avait prévu de financer ses études de droit à l'université de Londres grâce aux dividendes de son commerce, est significative de cette tendance. Son décès, à l'opposé, est symptomatique de la résistance que les commerçants somali entendent y apporter.

PRODUCTION, RENTABILITÉ ET DISTRIBUTION

En 1992, les cultures de miraa couvraient environ cinq mille deux cents hectares dans les collines des Nyambene, notamment autour des marchés de Muringene, Laare, Mutuati et Kangeta. Face à l'augmentation croissante de la demande, la surface de production est en augmentation, gagnant les zones de plus basse altitude de Ntonyiri et la partie sud-est des collines de Nyambene. Plantés souvent sur des parcelles d'un ou deux acres, dans des zones à haute densité de population, les *Cathae edulis* sont l'objet de beaucoup de convoitises. Père et fils s'entretuent pour protéger ou s'approprier la miraa¹⁰. Le commerce est lucratif : un paysan disposant d'un acre de

Catha edulis gagne environ 30 000 shillings (3 000 FF) lors de la vente de chaque récolte. De fait, la criminalité s'est considérablement accrue dans les Nyambene, paysans et intermédiaires étant souvent armés. Les voleurs récidivistes qui se font prendre peuvent avoir les mains coupées. Depuis le début des années 80, certains paysans ayant besoin d'argent pour payer des écolages ou des frais d'hospitalisation ont pris l'habitude de vendre à l'avance un nombre déterminé de récoltes (*mutinga*) aux commerçants grossistes, même si ces ventes se font à leur détriment ; la miraa achetée à l'avance est en effet vendue la moitié de son prix habituel. Cherchant à s'assurer de la régularité d'un approvisionnement à très bon marché et à limiter au maximum le nombre d'intermédiaires, les grossistes ont progressivement établi avec les paysans des contrats automatiquement renouvelables, leur donnant un contrôle total sur la gestion de la production et des récoltes. Interdisant parfois l'accès aux champs et surtout aux arbres dont ils s'estiment les propriétaires temporaires, les grossistes emploient des ouvriers agricoles des collines voisines pour surveiller la production et organiser les récoltes. Totale-ment dépossédés, les paysans igembe peuvent rarement s'opposer au renouvellement automatique de leurs baux. Une trentaine de cabinets d'avocats installés à Maua garantissent l'enlèvement juridique de tout procès, si bien que les paysans ne peuvent souvent se défendre de leurs « locataires » que par l'établissement de contrats avec des commerçants rivaux, qui leur font rembourser lourdement, en nombre de récoltes, les frais judiciaires des procès gagnés. Tous ne sont pas tombés dans ce piège : les paysans les plus aguerris organisent eux-mêmes leurs récoltes et la



transportent jusqu'aux centres de collecte où ils la vendent aux intermédiaires¹¹.

La miraa est récoltée la nuit, par des adolescents ou des enfants de dix à quinze ans, payés de 200 à 300 shillings (20 à 30 FF) pour chaque cueillette. Au plus fort de la productivité des *Cathae edulis*, les récoltes des tiges mères ont lieu environ toutes les six semaines, soit huit fois par an. Elle est ensuite acheminée vers le point de collecte où sa qualité est évaluée avant d'être emballée en bottes de vingt tiges (*tharuba*) dans des feuilles de bananiers (*marui*) les empêchant de sécher. Plusieurs bottes forment un « kilo », unité de vente et de revente nationale et internationale. Il y a quatre variétés de miraa : *giza*, *kangeta*, *mabweze* et *matangoma*. La meilleure qualité est la *giza*, une tige de petite taille, très demandée sur la côte et dans les centres urbains du Kenya. Les Somali de la province du Nord-Est, dont la consommation est plus régulière et plus longue, préfèrent la *matangoma*, plus douce et dont la taille est de deux à trois fois celle de la *giza*¹². Deux ramassages sont organisés chaque jour. Un premier très tôt le matin est destiné à l'aéroport de Wilson pour la desserte de l'Afrique orientale, et un second dans l'après-midi, pour les avions du soir à destination de l'Europe, Nairobi et les bus partant de nuit vers les autres villes kenyanes. Le quartier de Majengo, près d'Eastleigh, est le principal centre de revente des cargaisons destinées au marché local¹³.

CONFLIT COMMERCIAL OU CONFLIT ETHNIQUE ?

Jusqu'au début des années 90, le commerce de la miraa était contrôlé par des opérateurs tigania, le sous-groupe meru ayant peuplé la partie sud et ouest des collines des Nyambene.

Ils achetaient à l'avance un certain nombre de récoltes ou s'approvisionnaient directement auprès des intermédiaires igembe contrôlant les transports acheminant la miraa vers Nairobi. Les commerçants tigania dominent en effet le marché urbain du détail. La quatrième avenue du quartier d'Eastleigh à Nairobi était autrefois appelée Muthara street, du nom d'une unité administrative tigania des Nyambene. Progressivement, ceux-ci ont subi la concurrence agressive des commerçants somali venus à partir de 1993 s'installer dans la ville de Maua puis dans les marchés environnants. Cet afflux de commerçants somali est lié à une double vague migratoire. Peuplant le Somaliland autrefois britannique, les membres des clans issaq ayant souffert de la répression du régime Barre depuis le milieu des années 80 ont notamment trouvé refuge en Grande-Bretagne¹⁴. Leurs congénères réfugiés, arrivés à Nairobi au début des années 90, ne sont pas restés longtemps inactifs devant les perspectives offertes par le commerce de miraa. Grâce aux transferts de capitaux organisés depuis Londres et souvent convoyés par des commerçants indo-pakistanaïens voyageant constamment entre l'Europe et l'Afrique orientale, ces réfugiés sont partis s'installer à Maua. Ils ont investi dans des véhicules et sont venus concurrencer les intermédiaires igembe et les commerçants tigania, en passant eux aussi un nombre croissant de contrats d'achat de récoltes avec les paysans. Rapidement, le petit nombre de commerçants issaq impliqué dans la distribution internationale de miraa a été remplacé par une multiplicité d'opérateurs dont les principaux chefs de guerre somali. Ali Mahdi Mohamed, Hassan Osman Ali, alias Atto, l'ancien financier du défunt Mohamed Farah Aideed aujourd'hui

à son propre compte, Said Mohamed Hersi, alias Morgan, l'ex-beau-fils de Siaad Barre, et Hussein Mohamed Aideed *via* A. Ghanjee, un commerçant indo-pakistanaï, sont aujourd'hui les plus gros opérateurs sur les places de Maua et de Nairobi. Le succès des commerçants somali tient notamment au fait qu'ils sont beaucoup plus populaires que leurs concurrents tigania. Ils ont la réputation d'acheter la miraa à des prix légèrement supérieurs et surtout de toujours payer les paysans avec exactitude et sans délais. Les échauffourées de janvier 1999, qui ont pris la tonalité d'un nouveau conflit ethnique, ne sont en fait que les manifestations d'une lutte commerciale entre commerçants somali, transporteurs igembe et distributeurs tigania. Ayant perdu localement des parts de marché et se trouvant dans l'incapacité de pénétrer les réseaux internationaux de distribution, ces derniers en sont venus à invoquer la sanctuarisation ethnique des collines de Nyambene. Utilisant comme prétexte la défense des intérêts meru, un groupe ethnique façonné par le colonisateur et réapproprié à des fins d'accumulation primitive et de mobilisation politique par les *big men* locaux, ils sont le symbole de la dérive ethniciste des élites kényanes, qui masquent trop souvent leurs stratégies d'enrichissement derrière la mobilisation violente des solidarités communautaires.

LUTTE POLITIQUE OU CONCURRENCE DÉLOYALE ?

Déjà, en 1995, un boycott avait été organisé par les commerçants tigania pour protester contre l'implantation des grossistes somali dans les collines de Nyambene. Après le blocage de certaines routes et la lapidation de quelques *matatu*, le commissaire de district

David Mativo avait organisé une réunion de concertation entre les commerçants de Nairobi, Garissa et Mombasa qui permit de régler les différends¹⁵. Les commerçants tigania et les autres intermédiaires meru accusèrent néanmoins les Somali d'avoir acheté la protection de Mativo et de la police. L'établissement d'une association des commerçants de miraa à Maua, suite à ces premiers affrontements, permit cependant de régler les principaux désaccords, d'établir un code de bonne conduite dans les relations commerciales et de médiatiser les éventuelles incompréhensions intercommunautaires¹⁶.

En avril 1996, suite à ces heurts, une motion avait été présentée au Parlement par le député d'opposition de Mombasa, Rashid Mzee, demandant l'interdiction de la commercialisation de la miraa au Kenya. Selon le deuxième *vice-chairman* du Ford-Kenya, près de 80 % des membres masculins de la communauté musulmane de Mombasa consomment quotidiennement du khat. La plante est donc devenue, pour ce représentant officieux de l'Islamic Party of Kenya, un fléau social que l'État doit interdire. Une coalition de parlementaires meru et somali, tous partis confondus, fit front contre cette motion. Kiraitu Murungi, avocat défenseur des droits de l'homme et député Ford-Kenya d'Imenti sud, l'une des circonscriptions de la région de Meru, rejoignit même ses collègues somali et meru du parti au pouvoir, la Kenya African National Union (KANU), Nassir Arte, Ibrahim Salat et Jacson Kalweo, dans un plaidoyer retentissant en faveur du khat, dont ils avouèrent tous en chœur être des consommateurs réguliers¹⁷.

Une autre tentative d'expulsion menée par les commerçants tigania et les transporteurs igembe échoua à la veille des élections de



décembre 1997, le comité du district en charge de la sécurité (administration provinciale, police, sécurité intérieure) l'ayant découragée. Cependant, en janvier, à Nairobi, la violence ne put être contenue. Elle éclata lorsque les revendeurs tigania d'Eastleigh décidèrent de doubler les prix pour faire payer aux Somali la mort de Nkururu. Le prix du « kilo » passa de 200 à 500 shillings, causant les protestations immédiates et des attaques de consommateurs somali. Suite aux affrontements et au blocus du transport, le *chairman* de l'association des commerçants de miraa des Nyambene, Ishmail Mohamed, et huit députés somali de la province de l'Est et du Nord-Est mobilisèrent leur communauté pour boycotter la miraa meru, promettant de s'approvisionner en Éthiopie¹⁸.

Le conflit commercial révéla rapidement ses soubassements politiques. Stephen Thinki, le *chairman* du County Council des Nyambene, et deux autres hommes politiques locaux, Raphael Muriungi et Andrew Kainga, sont crédités de la mobilisation des intermédiaires meru pour l'expulsion des Somali, qui fut également soutenue par des leaders étudiants clients d'hommes politiques, dont le *vice-chairman* de l'organisation des étudiants de Moi University, Mithika Mwenda, et le secrétaire général de l'association des étudiants de l'université Kenyatta à Nairobi, William Mureithi¹⁹. Ceux-ci se seraient par ailleurs assurés de l'appui actif et du soutien politique de leurs représentants d'opposition du Democratic Party (DP), Maoka Maore (Ntonyiri), Kiraitu Murungi (Souh Imenti) et David Mwiraria (North Imenti), avant de lancer leur ultimatum à Maua. Ntai wa Nkururu, qui était candidat du DP pour la circonscription de Tigania en 1997, s'était plaint auprès

de sa famille de l'existence d'un cartel contrôlant le marché londonien de la miraa ; il mourut le jour d'une réunion prévue avec le Haut Commissaire du Kenya à Londres. Cette réunion avait été arrangée par Gitobu Imanyara, le directeur du *Nairobi Law Monthly*, devenu en 1997 député d'opposition du Forum for the Restoration of Democracy-Kenya (FRD-K)²⁰. De même, les parlementaires meru du DP, Maoka Maore, Kiraitu Murungi et David Mwiraria accusèrent publiquement leurs collègues somali d'ignorer la véritable origine du conflit, à savoir le contrôle clanique des réseaux de distribution et l'impossibilité pour tout non-Somali d'entrer sur le marché international du khat.

La tentative des commerçants meru a finalement échoué. Sans femmes ni enfants, leurs concurrents somali sont néanmoins rentrés sur Maua et ont repris les acheminements quotidiens de khat sur Wilson Airport. Leurs protections politiques étaient trop fortes. Les députés somali de la KANU des provinces de l'Est et du Nord-Est, de même que les clients politiques du régime, du clan Ogaden de Mahmood Mohamed, l'ancien chef des armées²¹, sont tous à des degrés divers impliqués dans le commerce du khat (revente au détail, protection politique, « facilitateurs » auprès de l'administration). Adan Mohamed Nooru, le député KANU de Mandera centre, est lui-même un exportateur²². Jackson Kalweo, son collègue KANU d'Igembe, détenteur du portefeuille de la Santé depuis 1997 après avoir été en charge de la sécurité intérieure au sein du secrétariat général à la présidence lors de son précédent mandat, a lui aussi des intérêts personnels dans ce commerce international, qui dépassent largement sa situation avouée de petit producteur.

Kalweo est l'un des plus gros associés meru des exportateurs somali. Un tel commerce ne peut qu'être hautement politisé. Il n'est de plus pas certain que les parlementaires d'opposition, si fervents dans leur défense des intérêts meru, se préoccupent vraiment de la situation des petits paysans producteurs. Tous passent sous silence les conséquences sociales dramatiques (alcoolisme, prostitution, criminalité, niveau extrêmement faible de scolarisation, malnutrition, violence domestique, etc.) liées à l'expansion rapide de la consommation et du commerce de la miraa dans les collines de Nyambene, et aucun n'a dénoncé les appels à leur sanctuarisation ethnique.

Dans ses dimensions régionales et internationales, le cloisonnement étroit des réseaux de distribution et la violence meurtrière dont ses détenteurs sont capables font du commerce de miraa une activité particulièrement difficile à pénétrer pour les entrepreneurs meru. Le changement de statut des importations au Royaume-Uni modifiera peut-être cette situation. Mais il pourrait également plonger le commerce du khat dans l'illégalité, associant de façon croissante les réseaux établis aux trafics d'armes ou de drogues dures, qui ne manquent jamais de se développer chez des communautés marquées par la guerre et la marginalisation politique. L'implication des chefs de guerre somaliens, leur association à des réfugiés rwandais et le contexte actuel de criminalisation avancée de l'État kenyan laissent même craindre que ce scénario catastrophe ne finisse rapidement par se réaliser.

François Grignon
IFRA-Nairobi

1. P. Goldsmith, « Cattle, khat and guns : trade, conflict and security on Kenya's Highland-lowland interface », seminar on « Conflict and conflict management in the greater horn of Africa », Institute of Policy Analysis and Research, novembre 1998, pp. 16-17.
2. *Daily Nation*, 10 juillet 1987.
3. Voir I. Bigot-Vouin, « Le khat en Somalie : réseaux et enjeux », *Politique africaine*, n° 60, décembre 1995, pp. 135-142.
4. P. Goldsmith, « Cattle, khat and guns », *op. cit.*, pp. 20-21.
5. Nous ne reviendrons pas ici sur les dimensions purement somaliennes du commerce et de la consommation de khat, très bien présentées in I. Bigot-Vouin, « Le khat en Somalie... », *op. cit.*
6. Voir R. Marchal, « La guerre à Mogadiscio », *Politique africaine*, n° 46, juin 1992, pp. 120-125.
7. Entretien, D. M., 8 février 1999.
8. « Legal narcotic lands couriers in jail », *The Guardian*, 2 octobre 1998.
9. Entretien, D. M., 8 février 1999.
10. *Sunday Nation*, 14 janvier 1999.
11. *Ibid.*
12. *The Sunday Standard*, 24 janvier 1999.
13. Entretien, D. M., 8 février 1999.
14. Voir D. Compagnon, « Somalie : l'aube de l'après-Siaad Barre », *Politique africaine*, n° 41, mars 1991, pp. 129-134, et « Somaliland : un ordre politique en gestation ? », *Politique africaine*, n° 50, juin 1993, pp. 9-20.
15. *Kenya Times*, 12 avril 1996.
16. P. Goldsmith, « Cattle, khat and guns », *op. cit.*
17. *Daily Nation*, 18 avril 1996.
18. *The People*, 18 avril 1999.
19. *The Sunday Standard*, 24 janvier 1999.
20. *The People*, 18 janvier 1999.
21. Six des douze députés somali du Keynia appartiennent au clan Ogaden. Les hommes de Mahmood Mohamed sont notamment : son frère, député de Dujis et ministre, Maalim Mohamed, l'ancien commissaire de la vallée du Rift nommé au Parlement en 1997, Yussurf Haji, le député de Fafi, Ibrahim Salat, le commissaire de district Ali Korane. Pour plus de détails sur la place des élites somali au Kenya, voir K. Musambayi, « 0.4° au nord de l'Équateur : une souveraineté à l'abandon », *Politique africaine*, n° 70, pp. 22-31, et M.-A. Montclos, « Elections among the Kenyan somali : a conservative but marginalised vote », Leiden, Africa Studiecetrum, 28-30 septembre 1998.
22. L'une de ses femmes assure la commercialisation en Angleterre.